Accusé de réception en préfecture
067-200067783-20210414-210414D11-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Département du Bas-Rhin

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2021

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 53 + 5 Pouvoirs suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. M. MEYER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mme A. CHABERT, MM. F. STAATH, M. MEYER, B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, M. F. SCHEYDER, Mme S. FISCHBACH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, F. MATZ - Suppléant -, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mme L. MEHL - Pouvoir à Mme D. HAMM -, MM. G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à Mme S. FISCHBACH -, A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. J.L. RINIE, R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON.

Délibération n°11 : Avis de la Communauté de Communes sur la demande de la Commune de Puberg de déplacement de panneaux d'agglomération

Rapporteur : M. A. DANNER

Vu l'article R411-2 du Code de la Route,

Vu les articles L2213-1 à L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 22/07/20 portant approbation de l'extension des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre par le transfert de la compétence facultative « Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électrique » et son annexe relative aux statuts de la Communauté de Communes,

Vu que les statuts de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre précisent, pour le groupe de compétences « Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire », que *« les voies d'intérêt communautaires seront créées, aménagées, entretenues et gérées conformément au règlement de voirie adopté par le Conseil communautaire »*,

Vu le règlement de voirie communautaire adopté par délibération n° 7 du Conseil communautaire du 13/12/18 et amendé par délibération n° 3 du Conseil communautaire du 11/02/21 et plus particulièrement son Fascicule 1 – Chapitre 2 – Article 5 « Déplacement des panneaux d'agglomération » qui stipule que *« le déplacement des panneaux d'agglomération est soumis à délibérations concordantes du Conseil municipal de la commune concernée et du Conseil communautaire de la CCHLPP »,*

Vu la délibération n°8.3 du Conseil municipal de Puberg du 05/03/21 sollicitant un avis favorable de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre au déplacement du panneau d'entrée d'agglomération sur la RD 935 dont la position est modifiée comme suit :

- ancienne situation : PR 3 + 555
- nouvelle situation : PR 3 + 320,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* de DONNER un avis favorable au déplacement à Puberg du panneau d'entrée d'agglomération sur la RD 935 dont la position est modifiée comme suit :

- ancienne situation : PR 3 + 555
- nouvelle situation : PR 3 + 320 ;

* d'AUTORISER le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président